

## CHRONIQUE DU GREFFE

Décisions de la semaine

### SEMAINE DU 19 AU 23 FÉVRIER 2018

NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARTICLE(S)	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9260	Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec -et- Commission scolaire des Chics-Chocs	5110		Me Jean-Guy Ménard	À la suite du processus d'enquête particulier, objection de l'employeur au dépôt d'un document (déclaration assermentée de la plaignante), puisqu'il ne s'agit pas d'une preuve de contexte. Demande de retour au mode habituel d'administration d'une preuve de nature contextuelle.	Requête acceptée
9261	Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska -et- Commission scolaire du Val-des-Cerfs	5152	8-1.01 8-2.01 9-2.22 A)	Me Jean-Yves Brière	Objection sur la compétence « ratione materiae » de l'arbitre. Aucune preuve administrée. Règle de la proportionnalité doit servir de guide.  Frais et honoraires de l'arbitre sont à la charge de l'employeur sur la base du « Qui perd paye ».	Objection prise sous réserve QPP Employeur